

La rencontre Nice-Matin - La Provence

Hier, les représentants syndicaux CSTN Nice-Matin et Filpac-CGT La Provence ont rencontré Jean-Louis Pelé, Président Directeur Général Nice-Matin et Anthony Maarek, Directeur Général NJJ, pour aborder le sujet de la mutualisation des centres d'impression.

Les élus se disent favorables à la réalisation du projet **sous certaines conditions** qui ont été énumérées lors de cette rencontre. M. Maarek a été rassurant sur les points suivants :

1. UNE filiale détenue par DEUX éditeurs et pas isolée des deux groupes de presse

Le statut juridique choisi sera celui de la SAS détenue à 50% par M.Saadé (CMA CGM) et à 50% par M.Niel (NJJ). M. Maarek s'engage par ailleurs à fournir les organigrammes et éléments nécessaires à la justification de ce point. Les deux groupes créent, développent et financent conjointement le centre d'impression aux conditions prévues (délocalisation au Cannet des Maures, etc...)

Pour faire face aux éventuelles préoccupations des salariés, des postes d'amélioration pourraient être envisagés dans la limite du réalisable.

À noter, la présence d'une clause d'inaliénabilité qui impose aux deux actionnaires de ne pas vendre leurs titres dans les 5 prochaines années.

2. La pérennisation du projet industriel

Une des conditions primordiales à l'aboutissement de ce projet demeure le maintien et la pérennisation des deux titres et des salariés. L'ambition irait même jusqu'à rendre le centre d'impression incontournable au niveau national. Pour pérenniser l'activité du centre, l'accord passé entre les deux groupes de presse prévoit des investissements de modernisation (différents formats d'impression, presse numérique, ligne de façonnage...)

Côté logistique, il a été évoqué qu'une plateforme logistique serait associée au centre d'impression pour garder la maîtrise complète de la logistique de distribution.

3. Un accompagnement social pour les salariés

Le volet social concernant cette transition pose un réel sujet qui nécessite une grande préparation.

Une demande d'ouverture d'une cellule psychologique a été opérée pour les salariés des deux groupes.

Côté accompagnement, une aide sera mise en place pour aider au départ de ceux qui ne souhaitent pas prendre part à la délocalisation du centre d'impression. Une aide sera également mise en place pour accompagner ceux qui souhaitent suivre la délocalisation du centre d'impression (prêt immobilier, mutation, déménagement...)

L'unification des conditions de travail entre tous les salariés des deux groupes sera également instaurée (même contrat, même statut, mêmes salaires, mêmes avantages).

Côté plan filière, le Groupe Nice Matin a de son côté déjà opéré les premiers départs des salariés éligibles au plan. Les derniers salariés concernés partiront d'ici peu. Le Groupe La Provence reste à ce jour sans proposition. La date butoir pour soumettre ce plan est au 31/12/2022. Une situation urgente et préoccupante.

4. De nouvelles synergies à venir ?

Les représentants syndicaux présents ont soulevé la question d'éventuelles synergies futures entre les deux groupes de presse.

M.Maarek indique qu'aucun regroupement n'est prévu à date dans l'accord mais n'exclut pas que les deux groupes de presse puissent par la suite décider de nouvelles synergies au-delà de l'outil industriel. (Exemple : Régie publicitaire, CMS Rédac, etc...)

Les représentants syndicaux prennent note de toutes ces informations et ont sollicité une rencontre avec les deux actionnaires (M. Saadé et M. Niel) pour une présentation complète du projet et des discussions plus précises.